

ISSN 0758 1858

bulletin de recherches sur l'emploi et la formation N° 23  
édité par le CEREQ novembre - décembre 1986

## éditorial

Chacun sait qu'en France, le coût de la crise en termes de chômage est particulièrement lourd pour les jeunes. Afin de dépasser le constat ponctuel traduit par des statistiques de plus en plus alarmantes, il convient d'analyser les processus et les chemine-  
**nements** qui canalisent les flux des jeunes sortant du système éducatif vers leur premier emploi.

Plusieurs phénomènes peuvent en effet être observés dont la conjugaison est sans doute à l'origine d'une exclusion de plus en plus marquée des jeunes les moins diplômés ou d'une précarisation de leur premier emploi qui les rend très vulnérables au chômage.

Le premier de ces phénomènes est la polarisation croissante des flux de jeunes débutants vers des zones d'emploi bien précises dites à « fort renouvellement » caractérisées par un fort taux de mobilité, mais aussi par la prépondérance de secteurs tels que le BTP ou le commerce et les services, à forts effectifs, mais très instables et dont les niveaux globaux d'emploi sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture. Si pour une forte proportion de jeunes de faible qualification ces secteurs constituent une sorte de sas pour l'entrée dans la vie active, il est clair qu'en

revanche ils n'offrent pas à tous ceux qu'ils accueillent une zone d'insertion définitive.

Les autres zones d'emploi, caractérisées par une plus forte stabilité, sont devenues de plus en plus inaccessibles aux débutants au cours des dernières années sauf en ce qui concerne les plus diplômés d'entre eux, car un faible taux de mobilité s'y combine avec la concurrence des chômeurs de plus en plus nombreux ayant une expérience professionnelle. Ceci rejoint un deuxième phénomène qui est la montée des exigences des employeurs en termes de formation initiale à l'égard des jeunes.

La dynamique propre de l'Education nationale qui a sensiblement accru le taux de **scolarisation**, conjuguée à des besoins de formation de plus en plus élevés pour faire face aux mutations technologiques, a engendré une distorsion croissante entre les conditions d'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les autres. Les sortants du niveau III, dont les flux ont beaucoup augmenté, semblent tout particulièrement faire une concurrence dangereuse aux sortants des niveaux IV et V, surtout dans le tertiaire.

Un troisième phénomène qui peut paraître local, mais dont les effets cumulés ont exclu au début des années 80 des milliers de jeunes, a pour origine la politique budgétaire conjoncturelle induite par la lutte contre l'inflation qui a entraîné un coup de frein brutal dans les recrutements de jeunes débutants dans la fonction publique administrative et dans l'enseignement à la fin de la décennie 70. Etant donné le rôle que joue la fonction publique dans l'insertion des jeunes et surtout des jeunes filles, il est facile de comprendre comment les « coups d'accordéon »

de ces recrutements peuvent amplifier les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes en période de crise.

Si ces trois types de phénomènes ne résument pas à eux seuls le problème de l'insertion des jeunes, leur mise à jour permet de mieux comprendre la difficulté intrinsèque de l'ajustement des flux de sortie du système éducatif aux besoins du marché de l'emploi, en montrant le caractère résiduel de la demande de débutants sur le marché du travail ; tout semble en effet se passer, en France, comme si les flux de jeunes débutants peu qualifiés servaient à solder les besoins à court terme du système productif. On ne peut s'étonner dans ces conditions que les jeunes soient à la fois plus vulnérables au chômage et à la précarité de l'emploi. Ceci n'est pas forcément le cas dans d'autres pays comme l'Allemagne où le chômage des jeunes paraît moins alarmant.

## sommaire

CRISE, ACCES A L'EMPLOI ET FORMATION	2
QUELQUES INDICATIONS RECENTES CONCERNANT LE MARCHÉ DU TRAVAIL	5
INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES, 1976-1982	7
EMPLOIS DE BUREAU ET INSERTION PROFESSIONNELLE	10
LE CEREQ PUBLIE FREQUENCE BREF	13
	15

## CRISE, ACCES A L'EMPLOI ET FORMATION

Les travaux menés lors de l'établissement du dernier Bilan Formation-Emploi permettent d'apprécier les principales conséquences de la crise sur l'accès au marché du travail et ses retombées sur les relations entre formation et emploi occupé à l'embauche. De 1977 à 1983, la crise s'est traduite par un freinage important des embauches dans les entreprises qui a eu des conséquences amplifiées pour l'emploi des jeunes débutants. Mais les conséquences de la crise ont-elles été uniformes pour tous les jeunes qui sortent du système éducatif? Cette question en apparence simple exigerait un bilan général de l'évolution des sorties du système éducatif et des transformations du processus d'accès au marché du travail qui dépasse le cadre de cet article. Ici on cherchera seulement à montrer que :

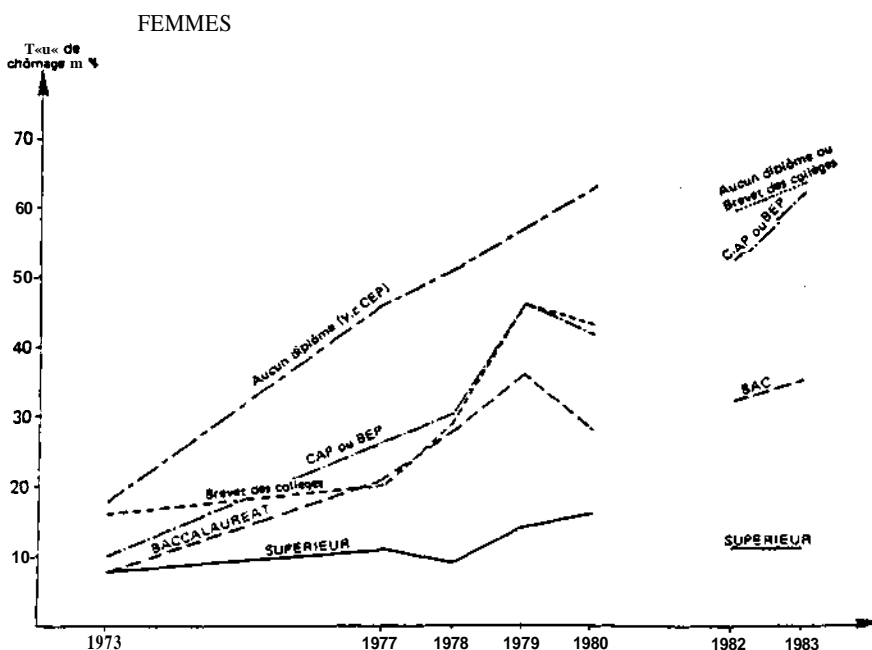
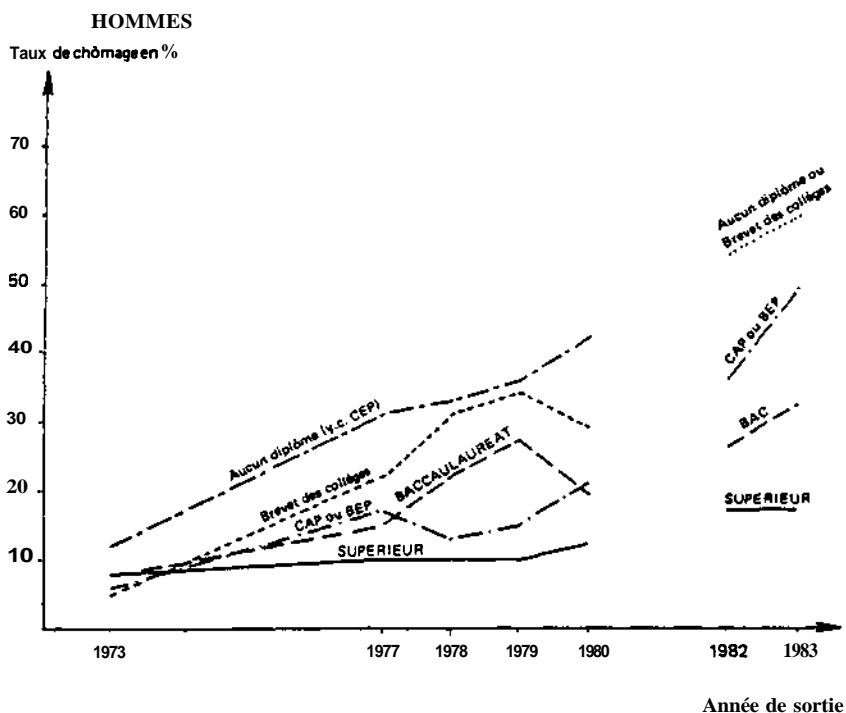
- les liens entre niveau de formation et taux de chômage perdurent et même se renforcent de 1977 à 1983,
- la classification de l'emploi croît en moyenne avec le niveau de formation.

### EVOLUTION DU CHÔMAGE DES JEUNES DEBUTANTS DE 1973 A 1983

L'examen des graphiques retraçant l'évolution des taux de chômage (apprentissage exclu) par niveau de diplôme des jeunes sortis neuf mois auparavant du système scolaire montre que :

- Les taux de chômage diminuent lorsque le niveau de diplôme des jeunes sortants s'élève ;
- Durant la période 1973-1983, la hiérarchie des taux de chômage par niveau de diplôme ne s'est guère modifiée ;
- De 1973 à 1983 les contrastes se renforcent entre les jeunes issus de l'enseignement supérieur, ceux qui sortent avec le Baccalauréat ou le Brevet de Technicien et enfin ceux qui abandonnent leurs études avant. En effet, les jeunes sortant de l'enseignement supérieur ne sont pas beaucoup plus souvent chômeurs en 1983 qu'en 1973 alors que ceux qui sortent avec le Baccalauréat voient tripler leur taux de chômage et pour ceux enfin qui sortent non-bacheliers, ces taux ont été multipliés par quatre ou cinq ;

Taux de chômage par diplôme le plus élevé obtenu des jeunes sortis du système scolaire (apprentissage exclu) de 1973 à 1983



Source : Enquête Emploi.

**NB.** A partir de 1982, les diplômés du Brevet des collèges sont regroupés avec les sans diplôme (y compris diplômés du CEP). Les données des bilans de 1974 à 1976 ne sont pas disponibles.

**NB.** Le taux de chômage est ici le rapport du nombre de chômeurs à l'effectif des actifs (non compris apprentis) x 100.

— La diminution de l'écart entre les taux de chômage des « sans diplôme » et des titulaires de CAP-BEP n'est pas nécessairement contradictoire avec un maintien de l'influence du niveau de formation sur le niveau de chômage. En effet, les taux de chômage des non-diplômés méritent d'être détaillés selon le niveau réel et le type de formation de cette population. Cette catégorie est plus fréquemment qu'en 1983 constituée de jeunes ayant une formation complète de niveau V voire IV mais qui ont échoué à leur examen.

D'ailleurs quelques résultats tirés de l'Observatoire des entrées dans la vie active soulignent l'importance du niveau mais aussi de la spécialité de formation sur les risques de chômage observés neuf mois après la fin de la scolarité initiale (tableau 1).

#### QUELQUES ELEMENTS SUR LES RELATIONS ENTRE FORMATION ET EMPLOI D'INSERTION

De 1977 à 1983, on observe une tendance au relâchement des liens entre niveau de diplôme et classification des emplois occupés à l'embauche. Pour bien analyser les rapports entre emploi et formation il est intéressant de développer deux exemples relativement contrastés :

— formations industrielles et recrutements d'ouvriers,

— formations générales ou tertiaires et recrutements d'employés.

#### — Les formations industrielles et les recrutements ouvriers (tableau 2)

Les formations industrielles d'un niveau inférieur au niveau IV débouchent presque exclusivement sur des professions ouvrières (plus de 8 sur 10). Bien que les emplois industriels aient été plus particulièrement touchés par la crise, la part des ouvriers à l'issue de ces formations n'a pas baissé de 1976 à 1982. Les jeunes sont recrutés avec une classification d'autant plus élevée que leur niveau de formation est élevé. La crise de l'emploi n'a pas modifié cette relation mais elle produit un décalage de plus en plus important entre le niveau de l'emploi réellement occupé et le niveau formel auquel le diplôme était censé préparer. On remarque cependant que pour les formations industrielles le diplôme continue à protéger une partie de ses titulaires d'une déclassification à l'embauche, alors que les jeunes qui sortent sans diplôme en fin de CAP-BEP s'insèrent beaucoup plus fréquemment qu'auparavant sur des postes non qualifiés. Il faut d'autre part souligner que la concurrence entre les jeunes issus des niveaux VI et V bis et

TABLEAU 1  
Chômage selon la classe de sortie (environ neuf mois après la sortie)

Classes	Taux de chômage (apprentis exclus)	
	Période 1975-1978	Période 1979-1982
Niveau VI		
CPPN	49	85
CEP	40	79
CPA	37	78
Quatrième	33	74
Niveau Vbis		
1ère année de préparation au CAP	43	79
2nde année de préparation au CAP	32	68
1ère année de préparation au BEP	30	58
Troisième	30	71
Niveau V		
Formation générale ou de type tertiaire		
CAP non-diplômé de spécialité tertiaire	38	51
BEP non-diplômé de spécialité tertiaire	33	41
CAP diplômé de spécialité tertiaire	30	29
BEP diplômé de spécialité tertiaire	23	34
Formation niveau V long	26	33
Formation de type industriel		
CAP non-diplômé de spécialité secondaire	16	27
BEP non-diplômé de spécialité secondaire	14	26
CAP diplômé de spécialité secondaire	12	17
BEP diplômé de spécialité secondaire	11	17
Niveau IV (Ensemble)	15	28
Niveau III (Ensemble IUT + STS)	16	16

TABLEAU 2  
Part des ouvriers qualifiés parmi les jeunes ouvriers débutants

Filière et niveaux de formation	En pourcentage	
	1976-1977	1980-1982
VI et Vbis sans diplôme	6	3
CAP industriel non-diplômé (1)	40	26
BEP industriel non-diplômé (1)	43	35
CAP industriel diplômé	58	54
BEP industriel diplômé	64	57

(1) Il s'agit de sorties après échec à l'examen en fin de scolarité conduisant au CAP ou au BEP.

Source : Observatoire EVA

TABLEAU 3  
Part des ouvriers qualifiés parmi les jeunes ouvriers débutants issus des formations tertiaires

	1976-1978	1980-1981
CAP ou BEP tertiaire non-diplômé	15	3
CAP ou BEP tertiaire diplômé	17	6

ceux issus du niveau V est de moins en moins vive car les premiers ont maintenant presque tous un contrat d'apprentissage ou un statut de stagiaire et sont exclus de ce que l'on peut considérer comme le rapport salarial « normal ».

Symétriquement si on analyse l'évolution de 1976 à 1982 des recrutements ouvriers (tableau 3), on constate :

— Un resserrement des embauches (notamment pour les emplois salariés) à partir de formations de type industriel. Parmi les jeunes recrutés comme ouvrier salarié la proportion de ceux ayant une formation industrielle passe en effet de 64 % à 78 % entre 1976 et 1981. Si un certain nombre d'ouvriers (entre un tiers et un quart) sont recrutés à l'issue de formation générale ou ter-

taire, il faut noter que ceux-ci sont pratiquement tous classés comme non-qualifiés quel que soit leur niveau de formation à la sortie du système scolaire.

— De 1976-1982 tout se passe comme s'il y avait une élévation du niveau de recrutement des ouvriers et une polarisation sur le niveau V diplômé, bien que les emplois offerts aux jeunes ne soient pas plus qualifiés (tableau 4).

#### — Les formations générales ou tertiaires et les recrutements d'employés

Les formations générales ou tertiaires tout au moins jusqu'au niveau IV débouchent essentiellement sur des professions d'employés administratifs commerciaux ou de services (de 8 à 9 sur 10). La qualification à l'embauche est d'autant plus élevée que le niveau de formation s'élève. Cependant de 1976 à 1982 on peut opposer une baisse très sensible parmi les employés débutants de ceux qui se déclarent qualifiés à leur embauche (tableau 5) à une hausse très nette du niveau de formation des jeunes recrutés comme employés (tableau 6). Ainsi le diplôme ne semble pas réellement protéger d'une déclassement à l'embauche, déclassement qui, il est vrai, n'est peut-être que transitoire comme certaines études de cheminement professionnelles peuvent le laisser penser.

**Xavier VINEY**

TABLEAU 4

Evolution du niveau de recrutement des ouvriers salariés de 1976-1977 à 1980-1981

	Niveaux III et IV	Niveau V	Niveaux Vbis et VI	Total
Ouvriers salariés 1976-1978	3,7	56,7	39,6	100
Ouvriers salariés 1979-1982	5,1	81,4	13,5	100

TABLEAU 5

Part des employés qualifiés parmi les jeunes employés débutants

En pourcentage

Filière et niveaux de formation	1976-1977	1980-1982
VI et Vbis sans diplôme	30	16
CAP tertiaire non-diplômé (1)	64	23
BEP tertiaire non-diplômé (1)	67	32
CAP tertiaire diplômé	70	54
BEP tertiaire diplômé	79	59

(1) Il s'agit de sorties après échec à l'examen en fin de scolarité conduisant au CAP ou au BEP.

Source : Observatoire EVA

TABLEAU 6

Evolution du niveau de formation des jeunes recrutés comme employés salariés de 1976 à 1982

	Niveaux III et IV	Niveau V	Niveaux Vbis et VI	Total
Employés salariés 1976-1978	23,2	54,9	21,9	100
Employés salariés 1979-1982	31,9	58,4	9,7	100

## Bibliographie.

### LE CEREQ EN PARLE

F. Bruand. — *Emploi de bureau et insertion professionnelle* - Collection des études du CEREQ - n° 24 - Juin 1986.

F. Pottier et A. Chariot. — *Stabilité de l'insertion professionnelle des diplômés universitaires* - à paraître dans *Formation-Emploi début* 1987.

J.-P. Gehin et F. Amat. — *Insertion professionnelle des jeunes et mobilité des actifs* - Document de travail n° 14 - CEREQ.

### ON EN PARLE AILLEURS

J. Affichard. — *Quels emplois après l'école : la valeur des titres scolaires depuis 1973* - *Economie et Statistiques* n° 134 - Juin 1981.

P. Clemenceau et M. de Virville. — *Garçons et filles face à leur insertion professionnelle* - *Economie et Statistiques* n° 134 - Juin 1981.

N. Coeffic. — *Les jeunes à la sortie de l'école : poids du chômage et risques de déclassement*. A paraître dans *Economie et Statistiques*.

## QUELQUES INDICATIONS RECENTES CONCERNANT LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La diminution des recrutements constitue une des manifestations concrètes de la crise. En effet ceux-ci connaissent une contraction forte depuis dix ans, contraction qui se manifeste par un freinage du taux annuel de renouvellement de la main-d'œuvre, une chute des effectifs recrutés, et une modification dans la structure des recrutements selon les catégories de main-d'œuvre. Ces phénomènes méritent qu'on s'y attarde car ils illustrent les transformations profondes qui affectent le marché du travail, notamment pour les jeunes débutants.

### Un freinage significatif des recrutements

En dix ans, la vitesse des recrutements de la main-d'œuvre s'est sensiblement réduite tant pour les hommes que pour les femmes comme le montre le tableau I.

En effet les taux d'entrée dans les entreprises (c'est-à-dire le rapport entre les recrutements annuels et les effectifs en poste dans les entreprises entendues ici au sens large : entreprises privées et publiques, administrations, associations...) sont en 1983 très nettement inférieurs à ceux de 1977 qui eux-mêmes étaient en fort tassement par rapport à 1973. C'est ainsi que près d'un actif sur cinq de mars 1974 avait été recruté durant les douze mois précédents alors que, dix ans plus tard, c'est seulement un actif sur huit qui a été embauché dans l'année (un sur neuf pour les hommes, un sur sept pour les femmes). Ce ralentissement est imputable à la fois à la chute de l'emploi industriel qui ne procure plus de création nette d'emplois et aussi à un ralentissement de la mobilité inter-entreprise liée au contexte de pénurie d'emplois et de rétraction du marché du travail, contexte dissuasif pour

d'éventuelles mobilités volontaires.

Les conséquences sur le volume de main-d'œuvre recrutée sont considérables : en effet les embauches de 1983, estimées à 2 611 000, ont été inférieures de près de 15 % à celles de 1977 (3 062 000) et de près de 37 % à celles de 1973 (4 161 000).

### Des conséquences amplifiées pour l'emploi des jeunes débutants.

La décélération des recrutements n'a pas touché de façon homogène les différentes catégories de main-d'œuvre « recrutables ». Comme le montre le tableau II, la structure des flux d'entrée dans les entreprises selon les différentes origines a fortement évolué, au détriment des jeunes sortant de l'appareil éducatif : ces derniers représentaient 15,1 % des recrutements en 1973, 14,3 % en 1977 ; ils ne sont plus que 11 %

I — Taux d'entrée dans les entreprises en 1973, 1977 et 1983

En %

1973			1977			1983		
Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
18,4	21,9	19,7	13,0	17,1	14,6	11,1	14,4	12,5

Source : Enquête Emploi.

II — Entrées dans les entreprises selon l'origine en 1973, 1977 et 1983

En %

Origine	1973		1977		1983	
	Effectifs (en milliers)	%	Effectifs (en milliers)	%	Effectifs (en milliers)	%
Système éducatif .....	627	15,1	439	14,3	287	11,0
Apprentissage .....	161	3,9	45	1,5	42	1,6
Stage ou formation post-scolaire (1).....	—	—	—	—	54	2,1
Service national .....	232	5,5	188	6,1	144	5,5
Chômage .....	181	4,4	410	13,4	530	20,3
Inactivité .....	620	14,9	613	20,0	420	16,1
Etranger .....	130	3,1	82	2,7	34	1,3
Autre entreprise .....	2210	53,1	1 285	42,0	1 100	42,2
Total .....	4 161	100,0	3 062	100,0	2 611	100,0

(1) Cette rubrique n'existait pas en 1973 et 1977.

Source : Enquête Emploi

des recrutés, à peine plus d'un sur dix, en 1983 (1).

Corrélativement la part des chômeurs dans les recrutements a considérablement augmenté : alors qu'un recrutement sur 27 s'adressait à un chômeur en 1973, le rapport s'élève à un sur cinq en 1983 ! Il est évident qu'une part croissante de ces chômeurs est constituée de jeunes qui, faute d'emplois, sont devenus chômeurs sans jamais avoir travaillé. Autre fait significatif : la proportion d'actifs mobiles parmi les recrutements, après avoir fortement chuté entre 1973 et 1977, semble s'être stabilisée autour de 42 % des entrées.

Les conséquences de ce double mouvement : restriction forte des embauches, recul des jeunes scolaires parmi la main-d'œuvre recrutée, sont considérables en ce qui concerne l'emploi des jeunes débutants. Alors que le nombre de jeunes sortant de l'appareil scolaire est resté quasi stable, de l'ordre de 800 000, le nombre de ces jeunes ayant un emploi neuf mois environ après leur sortie de l'école serait passé de 627 000 en

1973 à 439 000 en 1977 et seulement 287 000 en 1983 (1).

### Quelles situations pour les jeunes sortant de l'appareil scolaire et qui n'ont pas d'emploi ?

Dire que seuls 36 % des jeunes sortant du système de formation initiale ont un emploi neuf mois plus tard ne signifie pas, bien sûr, que les autres sont au chômage. En effet, tous ne se portent pas sur le marché du travail : certains entrent en apprentissage ou en stage — qui constituent une transition entre l'école et l'activité —, d'autres partent au service national d'autres se retirent provisoirement ou non vers l'inactivité.

La comparaison des situations aux années 1977 et 1983 permet là aussi de pointer des situations nettes (2) (voir tableau III).

Les phénomènes dominants sont bien sûr la chute de la part de ceux qui ont un emploi et la montée du chômage (3) des garçons passe de 20,4 % à 44,6 %, celui des filles de 25,6 % à 44,0 %. Mais d'au-

tres phénomènes peuvent être appréhendés. Par exemple, les garçons sont beaucoup plus nombreux à partir au service national que précédemment : cela s'explique à la fois par l'allongement de la scolarité et par le fait que, faute d'emploi, certains jeunes ont tendance à partir au plus vite au service national. Les entrées en apprentissage sont plus fréquentes : on sait que les jeunes sont moins nombreux à sortir sans formation qu'auparavant. Les retraits vers l'inactivité sont en forte régression : il s'agit là d'une tendance de moyen terme, très sensible pour l'ensemble de la main-d'œuvre, en particulier pour les femmes.

Florence AUDIER

(1) Il s'agit ici des recrutements de jeunes directement à l'issue de la scolarité, sans passage par le service national.

(2) Ces chiffres ne fournissent qu'un ordre de grandeur : les modifications apportées au questionnaire de l'enquête emploi ne permettent pas la construction des données strictement comparables. Néanmoins les tendances sont incontestables.

(3) Taux de chômage = chômeurs/actifs occupés + chômeurs

III — Situation à la sortie de l'appareil scolaire : comparaison 1977-1983

En % lignes

		Emploi	Apprentissage	Stage	Chômage	Service national	Inactivité
Garçons	1977	50	14		13	17	6
	1983	28	18	5	23	23	3
Filles	1977	64	5	—	22	—	9
	1983	44	8	7	35	—	7

Source : Enquête Emploi

Ces informations sont extraites du Bilan Formation Emploi 1983 — Collections de l'INSEE D 110 — CEREQ — INSEE — SPRESE (185 pages), publication à laquelle les lecteurs sont invités à se reporter.

# INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES 1976 - 1982

Le parti a été pris ici de centrer l'analyse sur un champ particulier : celui des jeunes sortis de l'école entre 16 et 21 ans, à des niveaux de formation inférieurs au Baccalauréat (1) ou, au mieux, ayant obtenu un Bac Technique ou un Brevet de Technicien, et entrant dans la vie active sur des emplois d'exécution (ouvriers, employés).

L'idée générale est de situer dans quelles parties du système productif ces jeunes s'insèrent et de comprendre pourquoi ils y trouvent leurs premiers emplois. Ceci suppose de les replacer dans l'ensemble des recrutements effectués par les entreprises qui effectuent des choix entre les différentes populations disponibles sur le marché du travail : chômeurs, inactifs, actifs déjà occupés. Si, du

fait de la concurrence avec ces diverses catégories, le recours aux jeunes varie en intensité selon les secteurs et les emplois, il varie également en qualité selon la formation qu'ils ont suivie, et il se modifie dans le temps. Ce sont les trois points qui sont traités à partir des Enquêtes de l'Observatoire EVA du CEREQ et des Enquêtes sur l'Emploi de l'INSEE.

## A. Un recours différencié aux jeunes

Les entreprises n'effectuent pas leurs recrutements de manière indifférenciée mais au contraire tendent à les polariser sur telles ou telles catégories de main-d'œuvre en fonction, notamment, de leur position dominante ou dominée sur le marché du travail et du type d'emploi à pourvoir. La structure des mobilités varie donc non seulement en fonction des

activités mais aussi suivant les catégories socio-professionnelles concernées ; ce constat a conduit à mener ici une analyse en termes de zones d'emploi qui sont définies comme un croisement entre secteurs d'activité, grandes catégories socio-professionnelles (ici employés ou ouvriers) et sexe.

La prise en compte conjointe de la structure de mobilités et de l'intensité du recours aux débutants, mesurée par l'importance des recrutements de jeunes de moins de 21 ans, permet de dégager plusieurs groupes de zones d'emploi relativement homogènes de ce double point de vue.

### 1 - Zones à fort renouvellement

- |                               |                                   |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| - Ouvriers IAA                | - Ouvrières IAA                   |
| - Ouvriers BTP                | - Ouvrières Biens de consommation |
| - Ouvriers Commerce           | - Ouvrières Commerce              |
| - Ouvriers Services marchands | - Ouvrières Services marchands    |
| - Employés Commerce           | - Employées IAA                   |
| - Employés Services marchands | - Employées BTP                   |
|                               | - Employées Commerce              |
|                               | - Employées Services marchands    |

Ces emplois se caractérisent simultanément par un fort taux de mobilité qui concerne chaque année environ un quart des effectifs et par un appel intense et multiforme à des catégories de main-d'œuvre qui n'avaient pas d'emploi l'année précédente : jeunes sortant du système scolaire mais aussi chômeurs ou inactifs.

Mises à part les ouvrières des industries de biens de consommation, ces emplois sont concentrés dans quatre grands secteurs (Industrie agro-alimentaire - Bâtiment et travaux publics - Commerce - Services marchands) particulièrement importants en termes d'effectifs. Ces secteurs offrent donc des

emplois aux jeunes débutants sans pour autant leur garantir une grande stabilité. Ils occupent ainsi une place particulière dans le système d'emploi et son renouvellement et correspondent pour la plupart des jeunes sortant du système scolaire à un passage obligé pour l'entrée dans la vie active.

## 2 - Zones fermées aux débutants

- |   |  |
|---|--|
| - Ouvriers Energie                        | - Ouvrières Services non marchands         |
| - Ouvriers Transport et télécommunication |  |
| - Ouvriers Services non marchands         |  |
| - Employés Biens intermédiaires           | - Employées Biens intermédiaires           |
| - Employés Biens d'équipement             | - Employées Biens d'équipement             |
| - Employés Biens de consommation          | - Employées Biens de consommation          |
| - Employés Transport et télécommunication | - Employées Transport et télécommunication |
| - Employés Services financiers            | - Employées Services financiers            |
| - Employés Services non marchands         | - Employées Services non marchands         |

Ils sont caractérisés soit par une forte stabilité des actifs occupés (des secteurs d'activité comme la « production d'énergie » et les zones d'emploi d'employé(e)s de l'industrie sont typiques de ce groupe), soit par des mouvements d'actifs dans l'emploi qui s'effectuent de manière privilé-

giée par changement d'établissements dans le même secteur (c'est le cas des emplois du secteur public ou para-public, en particulier services non marchands, transports et télécommunications, employés de banques et assurances...) où une part importante des mouvements corres-

pond à des mutations entre établissements avec maintien des statuts. L'accès à ces emplois est très limité pour les jeunes débutants non seulement parce que la main-d'œuvre y est stable mais aussi car l'essentiel des recrutements s'effectue par recours à des actifs déjà expérimentés.

## 3 - Zones stables avec appel modéré aux débutants

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| - Ouvriers Biens intermédiaires  | - Ouvrières Biens intermédiaires |
| - Ouvriers Biens d'équipement    | - Ouvrières Biens d'équipement   |
| - Ouvriers Biens de consommation |                                  |

Bien qu'assez proches du groupe précédent, on distinguera ici 5 zones d'emploi homogènes du point de vue des catégories socio-professionnelles

(des emplois de l'industrie manufacturière au niveau ouvrier). Ces emplois sont caractérisés par un taux de mobilité faible (entre 13 et 15 %)

qui recouvre une grande stabilité des actifs déjà occupés et un recours aux jeunes un peu plus important que pour la zone précédente.

## B. La formation des jeunes recrutés dans les différentes zones d'emploi

En 1976-1978, les situations apparaissent bien typées selon les zones d'emploi dans lesquelles les jeunes sont recrutés.

Dans les zones à fort renouvellement et appel important aux débutants, le niveau de formation des jeunes est généralement très faible. Ouvriers du BTP et des industries agro-alimentaires (y compris les boulangers), ouvrières des biens de consommation (textile, habillement), ouvriers et employé(e)s du commerce (bouchers, charcutiers, vendeurs, vendeuses) et des services marchands (réparation auto, cuisiniers, coiffeuses, serveurs et serveuses, femmes de ménage) sont dans ce cas. L'apprentissage constitue un mode très fréquent d'insertion, surtout pour les ouvriers qui sont plus de la moitié à signer de tels contrats. Le niveau scolaire des jeunes recrutés sous contrat de travail

ordinaire est également bien plus faible que celui de leurs homologues embauchés dans les secteurs « fermés » : cela se traduit par un pourcentage élevé de jeunes sans formation et par une faible proportion de sortants de BEP.

A l'opposé, dans les zones fermées aux débutants, le niveau de formation est beaucoup plus élevé. En effet, pour les ouvriers et employé(e)s des secteurs publics ou para-publics (Energie, Transports et Télécommunications, Administration), les employé(e)s des Banques et Assurances et de l'Industrie, il n'y a pas ou peu d'apprentissage. Les salariés débutants de ces secteurs ont, pour la plupart, terminé au moins une formation technique courte qui est, plus souvent qu'ailleurs, le BEP, ou quitté l'école au niveau du baccalauréat, notamment pour les employés.

Dans les zones stables avec appel modéré aux débutants, la situation des garçons se caractérise par un recours massif au CAP acquis par voie scolaire. En effet, dans ces métiers ouvriers des secteurs industriels : mécaniciens, fraiseurs, tourneurs, ajusteurs, chaudronniers, électriciens, menuisiers... l'apprentissage existe, sans être aussi développé que dans les zones à fort renouvellement (25 % des garçons sont apprentis), mais ce sont surtout les jeunes issus des formations techniques courtes, notamment du CAP, qui constituent le gros bataillon des salariés (70 %).

Par contre, le niveau de formation des ouvrières des biens intermédiaires et d'équipement, souvent OS ou manutentionnaires, est extrêmement faible, et, avec 60 % des jeunes filles sans formation, ces secteurs se rapprochent des zones à fort renouvellement.



### C. Une polarisation de l'insertion des jeunes et des exigences accrues en matière de formation initiale

Durant la période 1976-1981, on constate une baisse assez sensible de la mobilité qui s'explique essentiellement par une stabilisation des actifs ayant un emploi : la part des actifs occupés parmi l'ensemble des mobiles passe de 59 % à 56 %. Cette évolution n'est pas sans conséquences pour l'insertion des jeunes : la stabilité accrue des actifs occupés dans certains secteurs réduit les emplois éventuellement disponibles pour l'embauche des jeunes dans ces activités. De fait, le renforcement de la stabilité des actifs ayant un emploi s'accompagne d'une diminution des flux d'insertion des jeunes sortant du système éducatif mais aussi des jeunes de moins de 21 ans quel que soit leur statut antérieur : chômeurs, inactifs, scolaires.

Ce mouvement général concerne la plupart des zones d'emplois étudiées, mais il semble plus prononcé dans les

zones qui étaient déjà les plus stables et les plus fermées aux jeunes débutants. Les résultats de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active confirment très nettement cette évolution. En effet, ces zones — composées pour l'essentiel des emplois de type public ou parapublic et du tertiaire de l'industrie, qui représentent, en 1982, 31 % de l'ensemble des emplois d'exécution — n'accueillent qu'une part de plus en plus restreinte des jeunes sortant du système scolaire à un niveau inférieur ou égal au Bac (22 % en 1976-78 et 14 % seulement en 1980-82). Les créations d'emplois dans ces secteurs ne se sont pas accompagnées, bien au contraire, d'une ouverture à ces jeunes.

Les secteurs « stables avec appel modéré aux débutants » correspondant à la masse des emplois ouvriers de l'industrie, se ferment également aux débutants peu qualifiés.

En revanche, l'insertion ou l'accueil de ces jeunes s'effectue de manière croissante dans quelques secteurs d'activité comme le BTP, les industries agro-alimentaires, le commerce ou les services marchands. Entre 1976 et 1982, la part des débutants s'insérant dans ces activités est passée de 58 % à 70,5 %.

Pendant cette même période on assiste également à des changements concernant les catégories de jeunes débutants recrutés dans ces différentes zones d'emplois.

Dans les zones à fort renouvellement, le recours à l'apprentissage, qui y était déjà développé, se maintient mais augmente sa part relative par rapport aux contrats de travail normaux qui, eux sont en baisse. Sur ces contrats, les entreprises élèvent très nettement leur niveau d'exigences : la part des jeunes sans formation s'effondre partout et les recrutements s'effectuent désormais de plus en plus auprès des jeunes ayant le niveau CAP ou BEP pour les ouvriers et ouvrières et le Baccalauréat pour les employé(e)s.

Dans les secteurs « stables » où l'appel aux débutants se restreint de plus en plus, CAP ou BEP sont désormais presque toujours exigés pour occuper les emplois d'ouvriers et, ce qui est plus nouveau, d'ouvrières.

Enfin dans les zones « fermées » les évolutions quant aux recrutements ne s'effectuent pas de façon majeure à ces niveaux de formation mais à des niveaux plus élevés. Il est en effet fort probable que c'est désormais vers les jeunes sortis après le Baccalauréat, en possession d'un BTS ou d'un DUT notamment, que s'orientent de plus en plus leurs embauches.

*Extrait de « Insertion Professionnelle des jeunes et mobilité des actifs » — F. Amat, J.-P. Géhin. Document de travail du CEREQ N° 14.*

L'INSERTION DES DEBUTANTS  
(Evolution 1976-1982)

	Insertion débutants		Population active	
	76/78	80/82	75	82
Eff. 1 (1)	131.3	107	6.027	5.511
Ouvriers				
- Zones à fort renouvellement	52.5	69	41	43
- Zones fermées	6.5	3	15	17
- Zones stables avec appel modéré	41.0	28	44	40
Ouvrières				
Eff. (1)	33.2	19.1	1.607	1.430
- Zones à fort renouvellement	80.0	82.0	61	62
- Zones fermées	3.5	3.5	10	12
- Zones stables avec appel modéré	16.5	14.5	29	26
Employés				
Eff. (1)	24.5	12.6	1.503	1.719
- Zones à fort renouvellement	50.5	70	38.5	41.5
- Zones fermées	49.5	30	61.5	58.5
Employées				
Eff. (1)	111.7	75.3	3.148	3.710
- Zones à fort renouvellement	60	70	48	52
- Zones fermées	40	30	52	48
Ensemble des emplois d'exécution				
Eff. (1)	300.7	214.0	12.225	12.380
- Zones à fort renouvellement	58	70.5	45	48
- Zones fermées	22	14	30	31
- Zones stables avec appel modéré	20	15.5	25	21

(1) En milliers

Source : CEREQ ONEVA 76/78 - 80/82  
INSEE RP. 75-82

(1) CPPN, CPA, classes terminales et non terminales de CAP, BEP, classes de l'enseignement général de la 5<sup>e</sup> à la terminale.

# EMPLOIS DE BUREAU ET INSERTION PROFESSIONNELLE

La détérioration, constatée au début des années quatre-vingts, des conditions d'insertion professionnelle des jeunes à l'issue des sections administratives et financières de l'enseignement technologique conduit à s'interroger sur les mécanismes qui déterminent l'accès des jeunes débutants aux emplois de bureau. Leurs difficultés croissantes sur le marché du travail apparaissent en effet comme d'autant plus surprenantes que la disparition des emplois industriels semble plutôt le fait essentiel de la période, tandis que l'emploi

tertiaire reste relativement épargné par la crise.

L'étude du renouvellement de la population d'un certain nombre d'emplois (1) de bureau permet de dégager les points forts qui ont transformé le marché du travail des jeunes dans ce secteur particulier.

On constate en premier lieu que l'offre d'emploi de bureau s'adressant aux jeunes débutants a connu en 1980-1981 **une certaine diminution** par rapport aux trois années précé-

dentes (cf. Tableau 1). Or, l'ensemble des recrutements reste à peu près stable, sur la période, pour un volume global de l'emploi encore croissant en 1981. En fait, les jeunes subissent la concurrence des chômeurs dont les entrées s'accroissent de façon significative. Dans certains cas, la concurrence des chômeurs se conjugue à une stabilité accrue des titulaires d'emplois pour abaisser le nombre des recrutements de débutants. Il s'agit là d'une première conséquence de la crise qui explique une partie des difficultés des jeunes.

TABLEAU 1

Effectifs de débutants occupant un emploi de bureau lors des deux vagues d'enquêtes de l'Observatoire EVA\* et confrontation avec les données de l'enquête Emploi

Emplois	1976-1978			1980-1981		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secrétaire	485	35 256	35 741	611	23 423	24 034
Employé des administrations publiques	2 684	6 965	9 649	874	3 788	4 662
Employé des banques et assurances	1 717	3 237	4 954	1 074	2 541	3 615
Employé de comptabilité	3 064	10 222	13 286	2 219	9 489	11 708
Agent administratif des entreprises privées	1 879	9 064	10 943	1 162	7 516	8 678
Total des emplois étudiés	9 829	64 744	74 573	5 940	46 757	52 697
Variation par rapport à 1976-1978				-40 %	-27%	-29%

Source : CEREQ— Observatoire EVA.

Moyenne des insertions en 76-78 et 80-81	11 863	74 603	86 466	9 319	58 880	68 199
Intervalles de confiance			± 11 779			± 10 257
Variation par rapport à 1976-1978				-21 %	-21 %	-21 %

Source : INSEE— Enquêtes Emploi.

(\*) Cette comparaison porte sur les sortants des classes terminales de CAP - BEP (CAPA et BEPA exclus) des première et deuxième années de BTS et d'IUT, des classes de première et seconde du deuxième cycle de l'enseignement général et technique, des classes terminales du deuxième cycle de l'enseignement technique, des universités de droit et sciences économiques.

La seconde est peut-être plus déterminante encore : elle concerne les restrictions budgétaires apportées au budget de l'État au cours de la période 1979-1981 qui provoque un coup de frein brutal dans les recrutements de jeunes débutants dans les administrations publiques (cf. Tableau 2). Il faut attribuer un rôle essentiel dans les difficultés que rencontrent les jeunes qui se présentent au début des années 80 sur le marché du travail.

Quant aux difficultés économiques que connaissent les secteurs industriels, si elles provoquent une lente érosion du volume des emplois de bureau dans les entreprises

industrielles, elles pèsent peu, par contre, sur les recrutements de jeunes au cours de la période (cf. Tableau 3).

Par contre, le dynamisme de certaines activités ou de certains secteurs paraît favorable à l'emploi des jeunes. L'exemple du secteur des services rendus aux entreprises (cf. Tableau 4) montre qu'il existe une liaison entre les deux phénomènes : c'est dans ce secteur, le seul qui soit encore créateur d'emplois de bureau en 1981, que les recrutements de jeunes ne diminuent pas et suivent la progression de l'ensemble des recrutements.

L'exemple de la comptabilité confirme cette liaison puisque sur cette activité informatisée de longue date et toujours créatrice d'emplois en 1981, les recrutements de débutants diminuent moins vite que pour les autres emplois ; il faut ajouter que ces emplois sont peu touchés par les restrictions budgétaires de la fonction publique (la comptabilité y est exercée par du personnel classé dans d'autres catégories statistiques). C'est essentiellement la concurrence des chômeurs qui s'exerce à l'encontre des recrutements de jeunes comptables et aides-comptables.

TABLEAU 2  
Recrutement des débutants dans les emplois de bureau selon les secteurs d'activité  
- Hommes + Femmes -

Secteur d'activité à l'enquête actuelle (secteur 38)	Date de l'enquête					
	1976	1977	1978	1979	1980	1981
02 à 24 : Industrie	14 600	14 900	16 500	15 400	15 400	14 000
25 à 28 : Commerce	13 400	12 500	15 900	8 700	7 200	9 100
33 : Services rendus aux entreprises	12 500	13 900	14 100	13 000	16 000	13 900
36, 37 : Banques et assurances	8 000	9 500	10 100	5 200	7 900	8 300
32, 38 : Administrations publiques	22 200	18 000	23 600	16 200	13 800	16 000
01, 29 à 31, 34, 35 : Autres secteurs	12 900	17 200	16 100	12 000	11 300	11 000
Total (*)	83 600 ± 11 636	86 000 ± 11 843	96 300 ± 12 679	70 500	71 600	72 300 ± 10 607

Source : INSEE — Enquêtes Emploi

(\*) Lorsque cela s'est avéré particulièrement important, l'intervalle de confiance a été calculé.

TABLEAU 3  
Origines de la main-d'œuvre employée de bureau dans l'industrie (y compris BTP)

Situation à l'enquête précédente (n - 1)	Année (n) de l'enquête					
	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Actifs occupés dans la même entreprise	541 628	510 873	513 514	525 044	524 323	526 730
Actifs occupés dans une autre entreprise	29 261	35 019	32 614	31 645	29 645	24 565
Chômeurs	11 178	9 834	15 124	12 392	15 166	18 475
Étudiants ou élèves	14 632	14 905	16 522	15 445	15 404	14 048
Inactifs, militaires	16 373	23 759	21 908	22 442	23 375	16 026
Sous-total « mobiles »	71 444	83 517	86 168	81 924	83 590	73 114
Total	613 072	594 390	599 682	606 968	607 913	599 844

Source : INSEE — Enquêtes Emploi.

TABLEAU 4  
Origine de la main-d'œuvre employée de bureau dans le secteur des services rendus aux entreprises  
- Hommes + Femmes -

Situation à l'enquête précédente (n - 1)	Année (n) de l'enquête					
	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Actifs occupés dans la même entreprise	181 708	190 705	194 690	195 052	204 352	223 131
Actifs occupés dans une autre entreprise	22 276	25 198	22 231	23 230	30 970	21 829
Chômeurs	6 449	8 949	7 099	9 287	9 908	10 360
Étudiants ou élèves	12 513	13 902	14 106	13 075	16 016	13 901
Inactifs, militaires	11 445	11 718	12 987	12 155	9 924	12 101
Sous-total « mobiles »	52 683	59 767	56 423	57 747	66 818	58 191
Total	234 391	250 472	251 113	252 799	271 170	281 322

Source : INSEE — Enquête Emploi.

TABLEAU 5

Evolution des niveaux de recrutements des employés de bureau débutants entre 1976-1978 et 1980-1981

En pourcentage

Niveaux	COMPTABILITE		SECRETARIAT		BANQUES ASSURANCES		ADMINISTRATION	
	76-78	80-81	76-78	80-81	76-78	80-81	76-78	80-81
I + II	2	3			5	5	3	1
III	12	15	6	13	7	12	5	5
IV	28	29	30	36	39	48	38	41
V	58	53	64	51	49	35	54	53

Source : CEREQ— Observatoire EVA.

Il semble donc que les difficultés économiques pèsent lourdement sur le marché du travail des jeunes, plus lourdement que ne se font sentir en tous cas les effets de la modernisation des activités tertiaires.

Cependant tous les jeunes qui, à l'issue des formations les préparant à l'exercice des emplois de bureau, se présentent sur le marché du travail, ne rencontrent pas des difficultés identiques : c'est aussi un trait essentiel de l'évolution des insertions au cours de cette période.

Sous l'effet de la restriction de l'offre de travail, les concurrences s'avivent entre les jeunes débutants eux-mêmes. Ceci favorise ceux qui ont reçu la meilleure formation scolaire. L'élévation du niveau de formation lors des recrutements est plus importante que celle observée à l'issue du système éducatif. Elle manifeste des **exigences accrues** de la part des employeurs (cf. Tableau 5).

Une tendance s'affirme, favorisée par le développement de ces formations :

les recrutements plus fréquents de jeunes sortant des sections de techniciens supérieurs et d'instituts universitaires de technologie. S'agit-il là des nouvelles exigences de qualification ou d'un déclassement provoqué par la restriction de l'offre d'emplois ? La nouvelle vague de l'informatisation favorise-t-elle le développement de techniciens du tertiaire tandis qu'elle tend à supprimer les emplois non qualifiés ? Les deux phénomènes se renforcent sans doute mutuellement.

A cette détérioration du marché du travail correspond une augmentation de la fréquence des poursuites d'études, tandis que les situations d'inactivité ne semblent pas augmenter sensiblement.

Il faut enfin souligner que ces changements et ces difficultés touchent **principalement** une main-d'œuvre féminine et qu'à travers elles, ce sont les modalités mêmes de la présence féminine sur le marché du travail qui se trouvent ainsi en question. A la date des dernières enquêtes, on ne constate aucun désintérêt des jeunes

filles à l'égard de la vie professionnelle : bien au contraire, elles cherchent plutôt à accroître leur bagage scolaire face aux difficultés du marché du travail.

*D'après « Emplois de bureau et insertion professionnelle ». F. Bruand - Collection des Etudes du CEREQ n° 24 - Juin 1986.*

(1) L'étude de ces emplois ayant une orientation essentiellement statistique, le découpage du champ s'est trouvé largement contraint par la mise en cohérence des différentes sources (RP. Enquête Emploi. Observatoire EVA). Le poste 81 - Emploi de bureau - du code des Métiers (1975) a servi de fil directeur et l'analyse a porté plus particulièrement sur les principaux emplois qui le composent : les emplois de secrétariat (81-04, 81-05), les emplois de la comptabilité (81-08, 81-09), les employés administratifs (81-01 à 81-03) étudiés selon leur implantation dans les secteurs d'activité. Sont donc exclus du champ l'ensemble des emplois de cadres, les emplois de l'informatique, les standardistes, ainsi que des employés tels les préposés des PTT ou les contrôleurs de la SNCF qui n'exercent pas leurs activités dans des bureaux.